

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Votants
10	10	11

Date de la convocation
19/12/2014
Date d'Affichage
19/12/2014

OBJET DE LA DELIBERATION

publication

le

L'an deux mille quinze

Et le 6 Janvier

A 20h30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents : Raphaël CHEVALARD
Michèle HOOGE
Julien LACROIX
Sylvie LARCHEVEQUE
Anne LUPIAC
Lysiane PALISSE
Patrick PALISSE
Frédéric PUGNERE
Joël PUJADE
Mireille ROUZAUD

Absents
excusés : Stéphane LHUISSIER (donne procuration à Patrick PALISSE)

A été nommé secrétaire : Lysiane PALISSE

Extinction éclairage public une partie de la nuit

Le Maire présente au Conseil Municipal une étude d'économie liée à l'extinction partielle de l'éclairage public la nuit. L'économie escomptée dépasse 50% de la dépense annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, qu'à compter du 7 Janvier l'éclairage public sera interrompu de minuit à 6h du matin sauf dans les secteurs ne possédant pas d'automatismes d'extinction (Mas Palisse, La gare, L'église et la salle des fêtes).

Le Conseil municipal prévoit d'équiper le secteur Village, d'une horloge astronomique pour gagner ainsi encore de l'ordre de 5% de la dépense annuelle dans ce secteur.

La population en sera informée par notre site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001969-20150106-D20152-DE

Fait et délibéré à LE PIN, le 6 Janvier 2015

Pour copie conforme au registre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2015
Publication : 12/01/2015

Le Maire
Patrick PALISSE

